

En 2009, en Auvergne, près d'un habitant sur sept vit sous le seuil de pauvreté, avec moins de 954 euros par mois. La pauvreté touche plus souvent la population auvergnate que la population française. Qu'ils soient actifs ou retraités, les Auvergnats disposent en effet de plus faibles revenus, une situation à laquelle les mécanismes de redistribution ne remédient que partiellement. À forte composante rurale et plus âgé que la moyenne, le Cantal est l'un des départements français les plus touchés. En Auvergne, la pauvreté affecte en premier lieu les familles monoparentales mais frappe plus souvent qu'au niveau national les personnes seules. Ainsi, les personnes âgées sont particulièrement exposées dans la région.

► **Hélène LANGIN**, Insee

Un Auvergnat sur sept vit en dessous du seuil de pauvreté

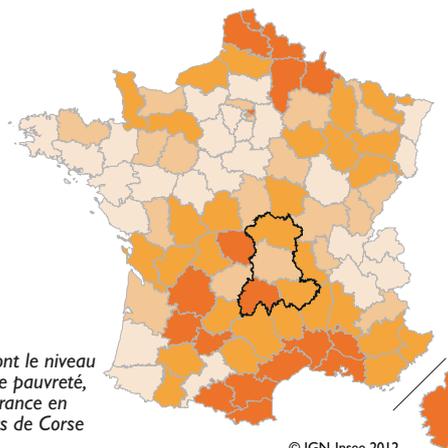
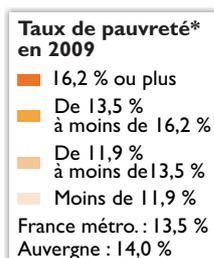
En 2009, un Français sur deux a un niveau de vie (voir définitions) inférieur à 1 590 euros par mois. En France, le seuil de pauvreté, qui correspond à 60 % de ce niveau de vie médian, s'établit à 954 euros⁽¹⁾ mensuels pour une personne seule. La pauvreté touche ainsi 13,5 % de la population française et 14 % des Auvergnats en 2009. L'Auvergne fait partie des huit régions métropolitaines où la pauvreté est la plus présente, derrière le Limousin, la Champagne-Ardenne et la Picardie. Le taux de pauvreté est encore plus élevé en Corse, Nord-Pas-de-Calais et dans les régions de la façade méditerranéenne, où il oscille entre 16 % et 19 %. La pauvreté touche inégalement les quatre départements auvergnats. 13 % des Puydômois sont concernés ; en revanche, le reste de la population régionale est plus touché qu'en moyenne métropolitaine : 14 % des habitants de Haute-Loire, 15 % des habitants de l'Allier et 17 % des Cantaliens vivent sous le seuil de pauvreté.

Une pauvreté propre aux régions rurales

Cette plus forte fréquence de la pauvreté en Auvergne tient principalement à la faiblesse du revenu disponible (voir définitions). D'une part, la structure économique régionale, à forte empreinte industrielle et agricole, induit une rémunération du travail moyenne plus faible qu'au niveau national. Quelle que soit la catégorie sociale, les salaires nets annuels moyens perçus par les actifs auvergnats, du privé et du public, sont moins élevés qu'au niveau national. D'autre part, la structure plus âgée de la population en Auvergne augmente la part des retraites dans les revenus perçus. Cette caractéristique démo-

graphique joue donc également dans le sens d'une modération du revenu disponible. La surreprésentation des habitants du monde rural parmi les séniors limite aussi le niveau de vie de ces derniers compte tenu du faible montant des pensions agricoles. Enfin, l'Auvergne est l'une des régions où les habitants perçoivent, en proportion du revenu disponible, le moins de prestations sociales. La faible fécondité régionale (1,85 enfant par femme contre 2 enfants en France en 2009) tire à la baisse le poids des aides familiales et la perception des minima sociaux n'est guère plus fréquente qu'au niveau national.

►► Taux de pauvreté départementaux en 2009



* Proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, soit 954 euros par mois en France en 2009. Les deux départements de Corse ont été regroupés.

© IGN-Insee 2012

Source : Insee, Revenus disponibles localisés 2009

Des prestations sociales amortisseurs de précarité financière

En 2009, les prestations familiales, aides au logement et minima sociaux représentent 4 % du revenu de l'ensemble de la population, en Auvergne comme en France. En revanche, elles constituent 27 % du revenu disponible des ménages modestes auvergnats, contre un tiers au niveau national. Davantage de propriétaires et des loyers plus modérés tout d'abord, une population plus âgée ensuite contribuent à ce que le poids des allocations logement et des prestations familiales dans le revenu de ces ménages soit plus faible dans la région qu'en France. En France, la moitié des personnes démunies ont un niveau de vie inférieur à 773 euros mensuels. Le niveau de vie médian des Auvergnats vivant sous le seuil de pauvreté est légèrement plus élevé (781 euros par mois). Compte tenu d'une répartition des revenus moins inégalitaire dans la région, l'intensité de la pauvreté est moins forte qu'au niveau national.

⁽¹⁾ À titre de comparaison, le revenu de solidarité active (RSA) socle, entré en vigueur au 1^{er} juin 2009, s'élève à 455 euros pour une personne seule.

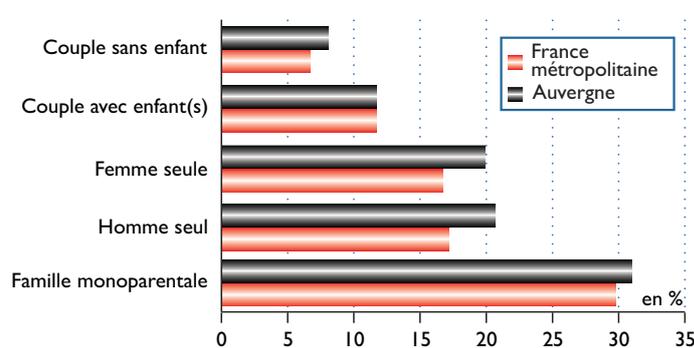
Familles monoparentales : quatre fois plus touchées que les couples

Le niveau de revenu et la composition des ménages influent sur le risque de pauvreté. Un foyer y sera d'autant plus exposé qu'il comprend plus de personnes et que peu d'entre elles contribuent à en fonder les ressources. De fortes inégalités apparaissent ainsi au détriment des familles monoparentales qui sont, dans neuf cas sur dix, des femmes ayant la charge d'un ou plusieurs enfants. En Auvergne, près d'une famille monoparentale sur trois (31 %) vit en dessous du seuil de pauvreté en 2009, contre seulement 8 % des couples sans enfant, situation la plus favorable. Les personnes seules, ne bénéficiant pas des économies d'échelle que procure la vie à deux ni de revenus supplémentaires apportés par le conjoint, sont plus touchées par la pauvreté qu'en moyenne (16,7 % en France contre 13,5 % pour l'ensemble des ménages). La situation des personnes isolées est encore plus fragile en Auvergne : 20,3 % d'entre elles vivent sous le seuil de pauvreté, soit l'un des taux les plus élevés des régions métropolitaines.

Les séniors auvergnats en situation plus fragile

La pauvreté touche en premier lieu les enfants : la charge financière qu'ils représentent pour le ménage les surexpose de fait à cette situation. En France, en 2009, 16,5 % des moins de 5 ans vivent, comme leurs parents, sous le seuil de pauvreté. Les jeunes enfants Auvergnats sont un peu plus épargnés (15,6 %). À l'aube de leur parcours professionnel ou en recherche d'insertion, avec des revenus parfois plus aléatoires et plus modestes que leurs aînés, les jeunes adultes figurent aussi parmi les générations les plus affectées par la précarité financière. Alors qu'en France la pauvreté tend à décroître avec l'âge, elle s'accroît après 65 ans en Auvergne. Avec des retraites inférieures aux revenus d'activité et parfois très faibles⁽²⁾, la situation financière des séniors auvergnats s'avère particulièrement fragile : 12,5 % d'entre eux sont pauvres, soit

Taux de pauvreté en 2009 selon la configuration du ménage



Source : Insee, Revenus disponibles localisés 2009

3 points de plus qu'en moyenne nationale. En Auvergne, la population retraitée porte encore la marque d'un monde rural composé d'anciens agriculteurs, aux faibles retraites, et dont les épouses n'ont pas toujours exercé une activité professionnelle donnant lieu à cotisation à un régime d'assurance-vieillesse. C'est ainsi dans le Cantal et la Haute-Loire, les deux départements les plus ruraux, que la pauvreté des personnes âgées culmine, frappant respectivement 19 % et 15 % des 65 ans ou plus. L'écart par rapport au niveau national se creuse encore davantage aux grands âges.

⁽²⁾ D'après l'Échantillon Inter-régimes de Retraités produits par la Drees, les montants des retraites perçus en Auvergne sont sensiblement plus bas que la moyenne nationale. La région se situe ainsi dans les dernières positions avec un montant moyen de retraites proche de ceux de Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes ou Pays de la Loire.

Pour en savoir plus : « Inégalités et pauvreté : état des lieux en Auvergne et en France », Hélène LANGIN, Insee Auvergne Document de travail n°1, juillet 2012

Définitions :

- **Le niveau de vie** d'une personne se calcule en rapportant le revenu disponible brut du ménage auquel elle appartient au nombre d'unités de consommation de ce ménage.
- **Le revenu disponible** d'un ménage comprend les revenus d'activité, les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs. Quatre prélèvements sont ici pris en compte : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation et les contributions sociales, contribution sociale généralisée (CSG) et contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS).
- **Unités de consommation**
Les dépenses d'un ménage ne sont pas strictement proportionnelles au nombre de personnes le composant grâce à des économies d'échelle issues de la mise en commun de certains biens, notamment le partage du même logement et des charges afférentes ainsi que des biens qui l'équipent. Aussi, pour comparer les niveaux de vie d'individus vivant dans des ménages de taille ou de composition différentes, est utilisée une mesure du revenu par équivalent adulte ou par unité de consommation, à l'aide d'une « échelle d'équivalence ». Celle-ci donne un poids à chaque individu vivant dans un même ménage, l'ensemble de ces pondérations définit le nombre d'unités de consommation (UC) composant le ménage. Ainsi, on attribue :
 - 1 UC au premier adulte du ménage ;
 - 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus ;
 - 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.
- **Le seuil de pauvreté** correspond à 60 % du niveau de vie médian. En 2009, il s'établit 954 euros mensuels.
- La fréquence de la pauvreté est mesurée par le **taux de pauvreté**. Il correspond au nombre de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté rapporté à la population.